

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue au Centre communautaire de la Vallée de Harrington, situé au 420 Ch. de Harrington ce 19 août 2024 à 19h00.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, les conseillères Chantal Scapino et Julie James et les conseillers Richard Francoeur, Gerry Clark et Daniel St-Onge.

Le conseiller Robert Dewar est absent.

Le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, Mathieu Dessureault est présent.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Points d'information de la mairesse

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

5. Période de questions

6. Approbation des procès-verbaux

6.1 Séance ordinaire du 15 juillet 2024

7. Gestion financière et administrative

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

7.2 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de juillet 2024

7.3 Dépôt du rapport financier de juillet 2024

7.4 Autorisation de paiement à Inter Chantiers pour travaux effectués sur le chemin de la Rivière-Rouge

7.5 Transferts de crédits budgétaires

7.6 Embauche – Directrice des Finances

7.7 Aide financière-association des propriétaires du Lac Harrington - dans le cadre du règlement 306-2024 établissant une politique d'aide financière aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés

7.8 Aide financière-association du Lac Forest - dans le cadre du règlement 306-2024 établissant une politique d'aide financière aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés

7.9 Aide financière-association chemin Elmslie - dans le cadre du règlement 306-2024 établissant une politique d'aide financière aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés

8. Avis de motion et règlement

8.1 Adoption du RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2024 modifiant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme 196-2012

9. Travaux publics

9.1 Résolution pour autoriser l'achat de feux de circulation de chantier

9.2 Résolution autorisant l'octroi d'un contrat pour la caractérisation des milieux humides dans le cadre du projet de barrage de Lost River

9.3 Résolution autorisant l'octroi de contrat pour déneigement dans le secteur 2 pour les années 2024–2025 et 2025-2026

9.4 Résolution pour autoriser la vente de 3 véhicules usagés appartenant à la Municipalité de Canton de Harrington suite à un appel d'offres auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec

9.5 Résolution pour autoriser l'achat et l'installation de quatre (4) ponceaux de remplacement pour le chemin de la Rivière-Maskinongé

10. Sécurité publique

- Sommaire des interventions en matière d'incendie

11. Urbanisme

11.1 Sommaire de permis émis

11.2 Tour de télécommunication de Videotron

11.3 Dépôt Procès-Verbal de correction

11.4 Nomination d'un membre au CCU

12. Hygiène du milieu

12.1 Autorisation d'achat de 13 conteneurs à chargement arrière et 500 bacs de cuisine pour soutenir le programme de compostage de la Municipalité du Canton de Harrington

13. Loisirs et culture

13.1 Demande de prolongation de délai en lien avec l'entente vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 4

13.2 Autorisation d'octroyer un contrat pour le remplacement de la toiture et des soffites et fascias en aluminium au Centre de Harrington Golden Age Centre (HGAC)

13.3 Autorisation d'octroyer un contrat pour les travaux d'électricité à la salle d'accueil du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC)

13.4 Autorisation d'octroyer un contrat pour les travaux de revêtement de plancher de la salle d'accueil du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC)

13.5 Autorisation d'octroyer un contrat pour le changement de deux (2) réservoirs d'eau chaude et l'installation d'un système de traitement d'eau du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC)

13.6 Autorisation d'octroyer un contrat pour la peinture de la salle de réception du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Gabrielle Parr souhaite la bienvenue. Le quorum étant constaté, la mairesse déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00 et ajoute que l'enregistrement de la séance est en cours.

2. Points d'information de la mairesse

Madame la mairesse Gabrielle Parr informe les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités réalisées au cours du mois de juillet 2024.

2024-08-R270

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel St-Onge

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de juillet 2024.

5. Période de questions

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

6. Approbation des procès-verbaux

2024-08-R271

6.1. Séance ordinaire du 15 juillet 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gerry Clark

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière et administrative

7.1. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

Les rapports des dépenses autorisées par la direction générale et par les directeurs de services pour le mois de juillet 2024 sont déposés au conseil.

2024-08-R272

7.2. Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de juillet 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie James

ET RÉSOLU d'approuver les comptes et les salaires payés pour le mois de juillet 2024 et les comptes à payer, tels que présentés ci-dessous, et d'en autoriser le paiement.

· COMPTES PAYÉS (CHÈQUES ÉMIS JUILLET 2024)

240388	04/07/2024	Hydro-Québec	2105.14
240389	04/07/2024	Mathieu Dessureault	178.60
240390	11/07/2024	Services de Cartes Desjardins	1226.42
240391	11/07/2024	Hydro-Québec	1525.69
240392	11/07/2024	Desjardins Sécurité Financière	7868.05
240393	11/07/2024	Bell Mobilité	113.94
240394	11/07/2024	Jonathan Rodger	130.00
240395	11/07/2024	LBEL Inc.	779.53
240396	16/07/2024	Inter Chantiers	319550.87
240397	18/07/2024	Gabrielle Parr	171.50
240398	18/07/2024	Hydro-Québec	405.83
240399	18/07/2024	Timour Achikbaev	531.50
240400	18/07/2024	Daniel St-Onge	1138.25
240401	18/07/2024	GLS Canada	16.26
240402	18/07/2024	Neil Swail	86.22
240403	31/07/2024	Heather-Anne MacMillan	46.69
240404	31/07/2024	Hydro-Québec	3473.34
240405	31/07/2024	Retraite Québec	528.28
240406	31/07/2024	Bell Canada	323.87
240407	31/07/2024	Hunter Rodger	200.00
240408	31/07/2024	Financière Banque Nationale	1307.76
240409	31/07/2024	Steve Deschenes	307.69
240410	31/07/2024	FTQ	1307.52
240411	31/07/2024	Desjardins Sécurité Financière	10573.39
240412	31/07/2024	CUPE Local 4852	805.18
240413	31/07/2024	Association du Lac Harrington	6994.88

**· SALAIRES PAYÉS
(CHÈQUES ÉMIS JUILLET 2024)**

Salaires pour les employés (salary of employees)	70719.70
Salaires pour les élus (salary of elect members)	8692.41
Salaires pour les pompiers (salary of firemen)	540.82
Receveur Général du Canada	16788.68
Ministère du Revenu du Québec	36023.75
CSST	2409.22

· COMPTES À PAYER (CHÈQUES À ÉMETTRE AOÛT 2024)

240414	20/08/2024	Waste Management	8916.99
240415	20/08/2024	9284-3838 Québec Inc.	1055.45
240416	20/08/2024	Urbacom	3173.31
240417	20/08/2024	MRC des Pays-d'en-Haut	2262.47
240418	20/08/2024	Féd Québécoise des Municipalités	1056.39
240419	20/08/2024	MRC d'Argenteuil	21157.13
240420	20/08/2024	M. Maurice Ent Électricien	155.22
240421	20/08/2024	S.T.A.R.	287.44
240422	20/08/2024	6943195 Canada Inc.	26943.26
240423	20/08/2024	Fonds Information Foncière	84.00
240424	20/08/2024	Équipements Grenville	481.34
240425	20/08/2024	Service d'Entretien Ménager-M.C.	1379.70
240426	20/08/2024	Juteau Ruel Inc.	119.59
240427	20/08/2024	Serrurier McRae Locksmith	110.18
240428	20/08/2024	Soudure Molloy	4784.03
240429	20/08/2024	Petite Caisse	186.30
240430	20/08/2024	Asetrail	86.23
240431	20/08/2024	Les Maisons Ward Deschamps	3493.79
240432	20/08/2024	9129-6558 Québec Inc.	7271.60
242433	20/08/2024	Tricentris centre de Tri	12249.35
240434	20/08/2024	Canadian Tire	172.92
240435	20/08/2024	FQM Assurances	48841.81
240436	20/08/2024	Fosses Septiques Miron	195.46
240437	20/08/2024	Matériaux McLaughlin Inc.	2785.81
240438	20/08/2024	Mun. de Grenville-sur-la-Rouge	1643.84
240439	20/08/2024	Aéro-Feu	930.19
240440	20/08/2024	Laurentides Re/Sources Inc.	1607.89
240441	20/08/2024	Excavation Lambert Kelly	13058.45
240442	20/08/2024	Auto Parts Extra	603.71
240443	20/08/2024	H2LAB inc.	341.25
240444	20/08/2024	Msxiburo	474.26
240445	20/08/2024	Martech	534.06
240446	20/08/2024	Multi Routes	9940.74
240447	20/08/2024	Service de Recyclage Sterling	6262.88
240448	20/08/2024	Énergies Sonic RN S.E.C.	7720.73
			<u>687238.75</u>

Je soussigné, directeur général adjoint, certifie que la Municipalité du Canton de Harrington a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

Mathieu Dessureault
Directeur général adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Dépôt du rapport financier de juillet 2024

Le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint Mathieu Dessureault dépose le rapport financier pour le mois de juillet 2024.

2024-08-R273

7.4 Autorisation de paiement à Inter Chantiers pour travaux effectués sur le chemin de la Rivière-Rouge

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no 2024-05-R206 afin d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection du chemin de la Rivière-Rouge, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet redressement, à Inter Chantiers pour un montant de 3 495 312.22 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux au 23 juillet 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Chantal Scapino

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de la somme de 262 794.79 \$, taxes incluses, à Inter Chantiers représentant le décompte progressif # 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-R274

7.5 Transferts de crédits budgétaires

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel St-Onge
ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les transferts de crédits budgétaires suivants :

À (débit) (+) :

02 13000 340	PUBLICITE ET FRAIS DE PUBLICATION	1 000
02 13000 412	SERVICES JURIDIQUES	1 125
02 13000 419	SERVICES PROFESSIONNELS	525
02 13001 670	MATERIEL INFORMATIQUE	1 105
02 22000 424	ASSURANCE - INCENDIE -	770
02 22000 525	ENTRETIEN CAMIONS INC. & EQUIP	2 900
02 32000 331	TELEPHONE, COMMUNICATION	520
02 32000 422	ASSURANCE - VOIRIE-	175

02 32000 620	GRAVIER, PIERRE, ASPHALTÉ FROI	600
02 32000 640	FOURNITURES	85
02 32020 699	FOURNITURES -SIGNALISATION-	500

De (crédit) (-) :

02 19000 992	SUBV. ORG.CHEM TEST D'EAU LAC	3 755
02 22000 149	SALAIRES INCENDIE SUR APPEL	3 670
02 32000 141	SALAIRES VOIRIE	1 880

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-R275

7.6 Embauche – Directrice des Finances

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche d'un Directeur (trice) des Finances pour donner suite à l'annonce du départ à la retraite imminent de Mme Lucie Côté ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature qui a été publié afin de combler le poste de Directeur des Finances à temps partiel ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale de procéder à l'embauche de Mme Marie Mongeau à titre de Directrice des Finances à temps partiel à raison d'approximativement 3 jours par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle titulaire du poste sera soumise à une période probation de 6 mois;

POUR L'ENSEMBLE DE CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard Francoeur

D'AUTORISER l'embauche de Mme Marie Mongeau à titre de Directrice des Finances à temps partiel en date du 16 septembre 2024 suite à la réception du rapport de vérification des références;

D'AUTORISER le directeur général, M Steve Deschênes ainsi que Mme la Mairesse, Gabrielle Parr, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-R276

7.7 Aide financière-association des propriétaires du Lac Harrington - dans le cadre du règlement 306-2024 établissant une politique d'aide financière aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-10-R217 qui autorisait le paiement d'une somme maximale de 7 000\$, sur présentation de factures, à l'association des propriétaires du Lac Harrington pour des travaux afin d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés sous la responsabilité de l'association ;

CONSIDÉRANT QUE l'association des propriétaires du Lac Harrington a fait parvenir à la municipalité une demande modulée ainsi que la facture pour les travaux effectués en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'urgences respectent les modalités du règlement 306-2024 et les cadres du programme ;

POUR L'ENSEMBLE DE CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie James

D'AUTORISER le paiement, pour l'année 2024, de la somme de 6 994.88 \$ à l'association des propriétaires du lac Harrington pour des travaux d'amélioration de la sûreté et la sécurité des chemins privés, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-R277

7.8 Aide financière-association du Lac Forest - dans le cadre du règlement 306-2024 établissant une politique d'aide financière aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée par l'Association du Lac Forest dans le cadre du règlement 306-2024 établissant une politique d'aide financière aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés sous la responsabilité de l'Association ;

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable de l'analyse des demandes confirme que la demande répond aux exigences du règlement 306-2024 et dépose une recommandation favorable eu égard à ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipal du Canton de Harrington a pu prendre connaissance de l'ensemble de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE l'association du Lac Forest a présenté un projet aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des 3.2 km de chemins privés sous sa responsabilité et ce, sur une période de trois ans soit, pour les années 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024 la somme de 1 012.34 \$ n'avait toujours pas été réclamée;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des factures ont été soumises pour compléter le dossier;

POUR L'ENSEMBLE DE CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel St-Onge

D'AUTORISER le versement des sommes suivantes à l'association du Lac Forest dans le cadre du règlement 306-2024 établissant une politique d'aide financière aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des 3.2 km de chemins privés sous la responsabilité de l'Association :

Pour l'année 2024 (factures soumises) :

1 012.34 \$ aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés sous la responsabilité de l'Association

1 600.00 \$ pour le déneigement

Pour l'année 2025 (factures soumises) :

3 200.00 \$ aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés sous la responsabilité de l'Association

1 600.00 \$ pour le déneigement

Pour l'année 2026 (factures soumises) :

1 574.70 \$ aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés sous la responsabilité de l'Association

1 600.00 \$ pour le déneigement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 Aide financière-association chemin Elmslie - dans le cadre du règlement 306-2024 établissant une politique d'aide financière aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés

2024-08-R278

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée par l'Association du chemin Elmslie dans le cadre du règlement 306-2024 établissant une politique d'aide financière aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés sous la responsabilité de l'Association ;

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable de l'analyse des demandes confirme que la demande répond aux exigences du règlement 306-2024 et dépose une recommandation favorable eu égard à ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Harrington on a pu prendre connaissance de l'ensemble de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE l'association du chemin Elmslie a présenté un projet aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des 2 km de chemins privés sous sa responsabilité et ce, sur une période d'un (1) an soit pour 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'association du chemin Elmslie devra fournir les factures suite à la réalisation des travaux ;

POUR L'ENSEMBLE DE CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gerry Clark

D'AUTORISER le versement des sommes suivantes à l'association du chemin Elmslie dans le cadre du règlement 306-2024 établissant une politique d'aide financière aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des 2 km de chemins privés sous la responsabilité de l'Association :

Pour l'année 2024 (factures à produire) :

2 000.00 \$ aux fins d'améliorer la sûreté et la sécurité des chemins privés sous la responsabilité de l'Association

1 000.00 \$ pour le déneigement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Avis de motion et règlement

2024-08-R279

8.1 Adoption du RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2024 modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme 196-2012 de la Municipalité du Canton de Harrington, afin de modifier le nombre de membres composant le Comité

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel St-Onge

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 362-2024, modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme 196-2012 de la Municipalité du Canton de Harrington, afin de modifier le nombre de membres composant le Comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2024, modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme 196-2012 de la Municipalité du Canton de Harrington, afin de modifier le nombre de membres composant le comité.

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Harrington est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme 196-2012 de la Municipalité du Canton de Harrington est en vigueur sur l'ensemble du territoire et que ce dernier peut être modifié conformément à la loi;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Harrington désire assurer une gestion efficace des demandes à caractère discrétionnaire sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement est donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 15 juillet 2024 et que le projet de règlement est déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le règlement est présenté conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remis aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QU'une copie du règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité du Canton de Harrington décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme 196-2012, tel qu'amendé, est modifié à l'article **2.3.1 « Nombre de membres »**, par la modification du chiffre cinq (5) par six (6) au premier alinéa et par la modification du chiffre trois (3) par quatre (4) au deuxième paragraphe du premier alinéa et le tout se lira de la manière suivante:

« 2.3.1 : Nombre de membres

Le Comité est composé de **six (6)** membres nommés par résolution par le Conseil municipal, dont :

2. **Quatre (4)** résidents du territoire du Canton de Harrington ».

ARTICLE 3

Le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme 196-2012, tel qu'amendé, est modifié à l'article **2.4.1 « Quorum »**, par la modification du chiffre trois (3) par quatre (4) au premier alinéa qui se lira de la manière suivante:

« 2.4.1 : Quorum

Le quorum du Comité est fixé à **quatre (4)** membres. En tout temps, le quorum doit être composé d'une majorité de membres résidents ».

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

9. Travaux publics

9.1 Résolution pour autoriser l'achat de feux de circulation de chantier

2024-08-R280

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité des travailleurs ainsi que les coûts croissants associés au contrôle de la circulation sur les projets routiers, l'achat d'un feu de circulation temporaire contrôlable est fortement recommandé ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de location d'un feu de circulation commence à 60 \$ par heure, sans compter les frais de camion et de déplacement, ce qui représente une dépense importante pour une petite équipe comme la nôtre, et qu'il s'agit donc d'une solution rentable pour assurer la sécurité des travailleurs et du public dans les zones à forte circulation ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été présentées et que l'option la plus économique est celle de Fusion Signalisation de Mercier, Québec, au coût de 10 179,89 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gerry Clark

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Harrington autorise l'achat de feux de circulation temporaires contrôlables de Fusion Signalisation afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et les normes de sécurité sur les chantiers et d'affecter la dépense au surplus accumulé non affecté ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-08-R281

9.2 Résolution autorisant l'acceptation d'une offre de service pour l'étude de caractérisation des milieux humides afin de compléter les dernières étapes de la construction du barrage de Lost River

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington doit obtenir un certificat d'autorisation du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande pour un certificat nécessite une étude de caractérisation complète de tous les milieux humides environnants ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a reçu une offre de service de CALTHA Conseils Inc. pour effectuer la caractérisation écologique pour un montant total de 4 541.51 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE CALTHA Conseils Inc. est déjà impliquée dans un projet similaire, pour le réaménagement à venir du Ch. de Harrington (2025) et leur connaissance des conditions environnementales locales en font un candidat idéal pour cette étude ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard Francoeur

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité du Canton de Harrington autorise l'acceptation de l'offre de CALTHA Conseils Inc. pour assurer le

respect des exigences réglementaires, pour le montant total de 4 541.51 \$ et soutiendra l'avancement du projet de barrage de Lost River, et d'affecter la dépense au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-08-R282

9.3 Résolution autorisant octroi de contrat pour déneigement dans le secteur 2 pour les années 2024–2025 et 2025-2026 qui comprend les chemins suivants :

**Chemin de Harrington
Chemin de White Acres
Chemin du Lac des Esclaves
Chemin Shaw**

ATTENDU QU'un appel d'offres a donné lieu à une seule soumission conforme de la part de 9244-1396 Québec Inc. (Excavation Heatlie) selon les prix suivants :

Saison 2024-2025: 11 431.90 \$/km, taxes incluses x 9.85 km, soit pour la somme totale de 112 604.22 \$

Saison 2025-2026: 12 124.74 \$ /km, taxes incluses x 9.85 km, soit pour la somme totale de 119 428.69 \$

ATTENDU QU'excavation Heatlie est actuellement responsable du déneigement de la plupart des routes du côté ouest de Harrington ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Chantal Scapino

ET RÉSOLU QUE la Municipalité du Canton de Harrington accepte la soumission reçue d'Excavation Heatlie pour le contrat de déneigement au montant de 11 431.90 / km x 9.85 km pour un somme total de 112 604.22 \$ pour la saison 2024-2025 et 12 124.74 / km x 9.85 km pour un somme total de 119 428.69 \$ pour la saison 2025-2026, toutes taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-08-R283

9.4 Résolution pour autoriser la vente de trois (3) véhicules usagés appartenant au Municipalité du Canton de Harrington par le Centre d'acquisitions gouvernementale du Québec

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-03-R137 – Autorisation - Vente d'équipements roulants appartenant à la Municipalité du Canton de Harrington ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a obtenu l'autorisation de vendre les véhicules;

CONSIDÉRANT QU'il y avait une publication d'un appel d'offres pour cinq (5) véhicules auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a reçu les offres suivantes pour trois (3) des cinq (5) véhicules qui ont atteint ou dépassé notre offre minimum acceptable:

Nissan Versa 2010

515 \$

Mazda B400	415 \$
Ford F-250 avec charrue et épandeur d'abrasif	10 700 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel St-Onge

ET RÉSOLU QUE la Municipalité du Canton de Harrington est autorisée de vendre les trois (3) véhicules suivants aux prix indiqués :

Nissan Versa 2010	515 \$
Mazda B400	415 \$
Ford F-250 avec charrue et épandeur d'abrasif	10 700 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-08-R284

9.5 Résolution pour autoriser l'achat et l'installation de quatre (4) ponceaux de remplacement pour le Chemin de la Rivière-Maskinongé

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a eu lieu pour le remplacement de quatre (4) ponceaux sur le chemin de la Rivière-Maskinongé ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a reçu deux (2) soumissions pour le projet ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus basse a été soumise par David Riddell Excavation Inc. pour un coût total de 109 668.44 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la dépense s'applique au Programme de la voirie locale PAVL – Accélération - FED73826 et que les travaux doivent être effectués d'ici le 30 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE solde de la dépense s'applique au nouveau programme TECQ 2024-2028;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie James

ET RÉSOLU QUE la Municipalité du Canton de Harrington octroie le contrat à David Riddell Excavation Inc. pour le remplacement de quatre (4) ponceaux pour le Chemin de la Rivière-Maskinongé pour la somme de 109 668.44 \$ taxes incluses et affecte ladite dépenses comme suit :

- la somme de 62 086.50 \$ taxes incluses dans la cadre du programme d'aide à la voirie locale PAVL-Accélération-FED73826 (poste comptable # 22 30704 728);
- la somme de 47 581.94 \$ taxes incluses dans le cadre du programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 (poste comptable # 22 30000 000).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Sécurité publique

- Sommaire des interventions en matière d'incendie

Mme la mairesse présente un sommaire des interventions en matière d'incendie.

11. Urbanisme

11.1 Sommaire des permis émis

2024-08-R285

11.2 Tours de télécommunication de Videotron

ATTENDU QUE Videotron projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité du Canton de Harrington ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Harrington a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public ».

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif aux emplacements proposés pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication* ;

ATTENDU QUE le(s) site(s) visé(s) constitue(nt) le(s) site(s) de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel St-Onge

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité du Canton de Harrington est favorable au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Videotron, et projeté au lots #6 069 108 et #6 320 688.

D'acheminer copie de cette résolution à Videotron à l'attention de M. Yan Triponez.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Dépôt procès-verbal de correction.

La Municipalité du Canton de Harrington apporte une correction à la résolution numéro 2024-07-R268 adoptée à la séance ordinaire du conseil, tenue le 15 juillet 2024, puisqu'une erreur apparaît à la relecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

La résolution No 2024-07-R268 se lit comme suit :

11.3 Demande de PIIA no : 2024-0045 – lot # 6 210 491 et lot # 6 210 470 – 167, Chemin de la Rivière-Maskinongé, Matricule 1687-03-1820

Or, on devrait lire :

11.3 Demande de PIIA no : 2024-0051 – lot # 6 210 491 et lot # 6 210 470 – 167, Chemin de la Rivière-Maskinongé, Matricule 1175-07-2524

J'ai dûment modifié la résolution No 2024-07-R268 en conséquence.

Signé à la Municipalité du Canton de Harrington ce 19 juillet 2024

Mathieu Dessureault
Directeur général Adjoint

2024-08-R286

11.4 Nomination d'un membre au Comité Consultatif d'Urbanisme CCU

ATTENDU QUE le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme # 196-2012 est entré en vigueur le 5 mars 2012;

ATTENDU QUE l'article 2.3.1 édicte les règles constituant la composition du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est composé de cinq (5) membres ayant droit de vote, dont deux (2) membres sont choisis parmi les conseillers et trois (3) membres sont nommés parmi les résidents;

ATTENDU QUE le terme de deux (2) ans des membres dudit comité est maintenant terminé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard Francoeur

ET RÉSOLU que le Conseil:

- Nomme Monsieur Jeffrey Clarke à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme;

Pour une durée de deux (2) ans tel que stipulé au règlement # 196-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Hygiène du milieu

2024-08-R287

12.1 Autorisation d'achat de treize (13) conteneurs à chargement arrière et cinq cents (500) bacs de cuisine pour soutenir le programme de compostage de la Municipalité du Canton de Harrington

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur recommandé pour cet achat est Durabac qui a déjà fourni des bacs similaires aux municipalités de Wentworth, Gore et Mille Isles;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs à chargement arrière ont une capacité de 1,7 verges cubes et le prix unitaire d'environ 1300 \$, livraison et taxes incluses mais des coûts supplémentaires pour les frais de mise en place (à confirmer avec le fournisseur);

CONSIDÉRANT QUE les bacs de cuisine ont une capacité de 7-9 litres et le prix unitaire est de 13 \$ à 18 \$ taxes incluses mais avec des frais supplémentaires pour livraison ainsi que la distribution des bacs (Prix à confirmer);

CONSIDÉRANT QUE le coût total est estimé à 27 500 \$ à 35 000 \$ taxes et livraison incluses,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Chantal Scapino

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Harrington autorise l'achat de treize (13) conteneurs à chargement arrière et cinq cents (500) bacs de cuisine de Durabac, situé à Granby, Québec pour un total estimé de 27 500 \$ – 35 000 \$ livraison incluse, et d'affecter la dépense au surplus accumulé non affecté ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Loisirs et culture

2024-08-R288

13.1 Demande de prolongation de délai en lien avec l'entente vitalisation du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 4

ATTENDU QU'une entente a été signée entre la MRC d'Argenteuil, la municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité - volet 4 », soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale le 28 septembre 2021;

ATTENDU QUE cette entente prévoyait que les sommes devaient être engagées avant le 31 décembre 2024 et dépensées avant le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE des demandes ont été faites afin de bénéficier d'un délai supplémentaire;

ATTENDU QU'une correspondance du MAMH a été reçue le 21 mars 2024 afin d'informer la MRC qu'il était possible d'obtenir un délai supplémentaire, soit de pouvoir engager les sommes jusqu'au 31 décembre 2026 et dépenser celles-ci jusqu'au 31 décembre 2027;

ATTENDU QUE les parties signataires doivent, par voie de résolution, faire connaître leur intention au MAMH de prolonger l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard Francoeur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Harrington signifie au MAMH son intention de se prévaloir de ce délai supplémentaire et autorise Mathieu Dessureault, Directeur général adjoint à signer tout avenant en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-R289

13.2 Autorisation d'octroyé un contrat pour le remplacement de la toiture et des soffites et fascias en aluminium au Harrington Golden Age Centre (HGAC)

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024-05-R230 - Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité - volet 4 », pour les travaux de réfection du centre communautaire de l'âge d'or (HGAC)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a obtenu la subvention de la cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 »

CONDIDÉRANT QU'il y avait un appel d'offres pour le remplacement de la toiture et des soffites et fascias en aluminium au Harrington Golden Age (HGA) dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a reçu deux (2) soumissions qui respectaient les spécifications décrites dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse a été soumise par Construction Maxime Brunet Inc. Pour un montant de 90 703.78 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie James

ET RÉSOLU QUE le Conseil Municipalité du Canton de Harrington autorise l'octroi du contrat à Construction Maxime Brunet Inc. pour le remplacement de la charpente de toiture et des soffites et fascias en aluminium au Centre Harrington de l'âge d'or (HGAC) pour le montant de 90 703.78 \$ taxes incluses, dans la cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-R290

13.3 Autorisation d'octroyé un contrat pour les travaux d'électricité à la salle d'accueil du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC)

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024-05-R229 - Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité - volet 4 », pour les travaux de réfection du centre communautaire de la Vallée de Harrington (HVCC)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a obtenu la subvention de la cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 »

CONSIDÉRANT QU'il y avait un appel d'offres pour des travaux d'électricité à la salle d'accueil du Centre Communautaire de Vallée de Harrington dans la cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a reçu une soumission qui correspond entièrement aux spécifications décrites dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a été soumise par Les Entreprises d'Électricité Richard Prévost Ltée. au prix total de 9 197.95 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel St-Onge

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Harrington autorise l'octroi du contrat à Les Entreprises d'Électricité Richard Prévost Ltée. au prix total de 9 197.95 \$ taxes incluses, pour les travaux d'électricité à la salle d'accueil du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC), dans la cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-R291

13.4 Autorisation d'octroyé un contrat pour les travaux de revêtement de plancher de la salle d'accueil du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC)

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024-05-R229 - Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité - volet 4 », pour les travaux de réfection du centre communautaire de la Vallée de Harrington (HVCC)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a obtenu la subvention de la cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 »

CONSIDÉRANT QU'il y avait un appel d'offres pour les travaux de revêtement de plancher de la salle d'accueil du Centre Communautaire de Vallée de Harrington, dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a reçu une soumission qui répond entièrement aux spécifications décrites dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a été soumise par Groupe Planchers Polyfloor Inc. au prix total de 33 158.79 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gerry Clark

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Harrington autorise l'octroi du contrat à Groupe Planchers Polyfloor Inc. au prix total de 33 158.79 \$ taxes incluses, pour les travaux de revêtement de plancher de la salle d'accueil du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC), dans la cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-R292

13.5 Autorisation d'octroyer un contrat pour le changement de deux (2) réservoirs d'eau chaude et l'installation d'un système de traitement d'eau du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC)

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024-05-R229 - Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité - volet 4 », pour les travaux de réfection du centre communautaire de la Vallée de Harrington (HVCC)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a obtenu la subvention dans la cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 »

CONSIDÉRANT QU'il y avait un appel d'offres pour le changement de 2 réservoirs d'eau chaude et l'installation d'un système de traitement d'eau du Centre Communautaire de Vallée de Harrington ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a reçu une soumission qui répond entièrement aux spécifications décrites dans les documents d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a été soumise par Spino Plomberie Inc. au prix total de 10 520.21 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie James

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Harrington autorise l'octroi du contrat à Spino Plomberie Inc. au prix total de 10 520.21 \$ taxes incluses, pour le changement de deux (2) réservoirs d'eau chaude et l'installation d'un système de traitement d'eau du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC), dans la cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-08-R293

13.6 Autorisation d'octroyé un contrat pour la peinture de la salle de réception du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC)

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024-05-R229 - Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité - volet 4 », pour les travaux de réfection du centre communautaire de la Vallée de Harrington (HVCC) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a obtenu la subvention de la cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 » ;

CONSIDÉRANT QU'il y avait un appel d'offres pour la peinture de la salle de réception du Centre Communautaire de Vallée de Harrington, dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Harrington a reçu une soumission qui répond entièrement aux spécifications décrites dans les documents d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a été soumise par Les Peintures Pat Compeau Inc. au prix total de 11 601.31 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Richard Francoeur

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Harrington autorise l'octroi du contrat à Les Peintures Pat Compeau Inc. au prix total de 11 601.31 \$ taxes incluses, pour la peinture de la salle de réception du Centre Communautaire de Vallée de Harrington (HVCC), dans la cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 4 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Période de questions

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

15. Levée de la séance

2024-08-R294

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie James

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 8h25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Gabrielle Parr
Mairesse

Mathieu Dessureault
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint